Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260604-F_2026_0045-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0045

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien –Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU MORBIHAN AU TITRE DE LA VOIRIE 2026

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2026

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 170 998,61 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2026 est éligible au programme de subventions en faveur des territoires rétabli par le Conseil Départemental à compter du 1er Juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental du Morbihan pour la réfection de la voirie communale - programme 2026 sur la base d'un montant de travaux estimé à de de 170 998,61 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

